AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1292
FR0012789667-FS0404

17 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 avril 2020, la société de droit allemand Allianz SE (Koeniginstrasse 28, Munich, Allemagne) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 avril 2020, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard et Génération Vie qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AMPLITUDE SURGICAL et détenir indirectement 2 202 440 actions AMPLITUDE SURGICAL représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Allianz Iard	2 200 000	4,60
Génération Vie	2 440	0,01
Total Allianz SE	**2 202 440**	**4,61**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AMPLITUDE SURGICAL sur le marché.

À cette occasion, la société Allianz Iard a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Sur la base d'un capital composé de 47 804 841 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.